

<p style="text-align: center;">Séance du Conseil de Ville du 28 août 2023, à 19 heures Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal n° 8 / 2023</p>

1. Communications du Président du Conseil de Ville
2. Appel
3. PV n° 7 du 26 juin 2023
4. Questions orales
5. Élection d'un membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes
6. Rapport 2022 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale (MPE)
7. Crédit de 600'000 francs pour la réalisation des installations de chauffage et de production photovoltaïque par « contracting énergétique » pour l'école des Arquebusiers (EE)
8. Développement de la motion 5.02/23 – « Cultivons notre jardin », PCSI, Mme Florine Jardin (EE)
9. Développement de la motion 5.05/23 – « Nouvelle affectation du centime de l'eau », PLR et PVL, M. Christophe Günter (EE)
10. Développement de la motion 5.06/23 – « Priorité pour la protection du climat », PS, Mme Baïlo Diallo Rottet (UETP)
11. Développement de l'interpellation 3.08/23 - « La terrasse du Cheval-Blanc, un précédent pour la fermeture de toutes les terrasses de la Vieille Ville ? », PCSI, M. Léo Macquat (MPE/UETP)
12. Développement de l'interpellation 3.09/23 – « Marché de Delémont, qu'en est-il de la pétition demandant son extension ? », Le Centre, M. Patrick Frein (CSE/MPE)
13. Développement de l'interpellation 3.10/23 – « Vers une Vieille Ville piétonne à Delémont ? », CS-POP et VERT·E·S, Mme Céline Robert-Charrue Linder (UETP)
14. Développement de l'interpellation 3.11/23 – « Vieille Ville, comment mieux accompagner et informer commerçant·e·s et tenancier·e·s ? », CS-POP et VERT·E·S, M. Matthieu Weissbrodt (UETP)
15. Développement de l'interpellation 3.12/23 – « Projets de révision des règlements », PS, Mme Noémie Chiffelle Lachat (MPE)
16. Réponse à la question écrite 2.07/23 – « Soutien au Vilebrequin », PLR et PVL, M. Christophe Günter (CSJL)
17. Réponse à la question écrite 2.08/23 – « Sécurité des élèves de l'école du Righi », PLR et PVL, M. Pierre Xavier Meury (MPE)
18. Réponse à la question écrite 2.09/23 – « Sécurité des écolières et écoliers aux abords de l'école du Righi », Le Centre, Mme Lisiane Poupon (MPE)
19. Réponse à la question écrite 2.10/23 – « Écoquartier : bilan intermédiaire », PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz (UETP)
20. Réponse à la question écrite 2.11/23 – « Végétalisation des toitures : un moyen de lutte contre le réchauffement et un atout pour la biodiversité en milieu bâti », CS-POP et VERT·E·S, Mme Céline Robert-Charrue Linder (UETP)
21. Réponse à la question écrite 2.12/23 – « Terrains synthétiques les Prés-Roses », PS, M. Iskander Ali (CSE)
22. Réponse à la question écrite 2.14/23 – « Pour une climatisation moins néfaste pour le climat », CS-POP et VERT·E·S, Mme Céline Blaser (EE)
23. Divers

1. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

M. Khelif Kerkour, président, ouvre cette huitième séance de l'année et salue cordialement, au nom du Bureau, les personnes présentes. L'assemblée donne son accord au report de trois points de l'ordre du jour : point 9, motion 5.05/23 « Nouvelle affectation du Centime de l'eau » ; point 12, interpellation 3.09/23 « Marché de Delémont, qu'en est-il de la pétition demandant son extension » ; point 15, interpellation 3.12/23 « Projets de révision des règlements », en raison de l'absence des auteurs des interventions. Le président informe de la nomination de Mme Jeanne Boillat, titulaire, et de M. Jacques Riat, suppléant, à la suite de la démission de Mme Annie Schneider pour le groupe socialiste. Le processus pour le remplacement de Mme Jeanne Beuret est en cours chez CS-POP et VERT·E·S. M. Kerkour accueille Mme Anisa Mujaj, qui sera en charge de l'assistance technique des séances, installation audiovisuelle, vote électronique et génération des procès-verbaux par reconnaissance vocale. Mme Mujaj vient de terminer un apprentissage d'employée de commerce à la Municipalité et effectue à présent sa maturité professionnelle. Elle travaillera à raison de quatre heures par mois.

2. APPEL

Conseil de Ville

41 membres sont présent-e-s :

Mme, M., Khelif **Kerkour**, président, Pascal **Domont**, 1^{er} vice-président, Michel **Rion**, 2^e vice-président, Pauline **Rais**, scrutatrice 1, Gaëlle **Frossard**

Mme, M., Iskander **Ali**, Jordan **Ali**, Dominique **Baettig**, Florian **Battilotti**, Ignace **Berret**, Serge **Beuret**, Céline **Blaser**, Jeanne **Boillat**, Maël **Bourquard**, Dominique **Bugnon**, Jérôme **Corbat**, Laurent **Crevoisier**, Pascal **Faivre**, Leila **Hanini**, Florine **Jardin**, Alexandre **Kaiser**, Asad-Uz-Zaman **Kazi**, Jean-François **Louis**, Léo **Macquat**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Pierre Xavier **Meury**, Céline **Petermann**, Lisiane **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Tania **Schindelholz**, Laurence **Studer**, Colin **Vollmer**

M. Christophe Badertscher est excusé et remplacé par M. Jacques **Riat**

Mme Jeanne Beuret est excusée et remplacée par M. Matthieu **Weissbrodt**

M. Pierre Brulhart est excusé et remplacé par M. Julien **Paratte**

Mme Noémie Chiffelle Lachat est excusée et remplacée par Mme Baïlo-Hawa **Diallo Rottet**

M. Patrick Frein est excusé et remplacé par M. Olivier **Schaller**

M. Christophe Günter est excusé et remplacé par Mme Christine **Domont**

Mme Mérane Woudman est excusée et remplacée par Mme Magali **Rohner**

Conseil communal

M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

M. Patrick **Chapuis**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Mme Murielle **Macchi-Berdar**, Département de l'environnement et de l'équipement

M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Catherine **Friedli**

Huissier

M. Roland **Moritz**

3. PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal n° 7 du 26 juin 2023 est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Jacques Riat, PS, a appris que plusieurs gendarmes de la police locale ont démissionné de leur poste ces derniers mois. Quand un gendarme démissionne, observe M. Riat, c'est qu'il veut donner une autre orientation à sa carrière professionnelle, mais quand cinq gendarmes démissionnent, c'est certainement qu'il

y a un grave manque de gouvernance avec pour conséquences des dysfonctionnements. Il demande donc des explications et des informations sur les mesures prises pour pallier le futur manque de personnel.

M. Damien Chappuis, maire, indique que des entretiens ont lieu lors des départs afin d'en connaître les motivations. À la police, le constat est inquiétant puisque cinq personnes ont démissionné et le Conseil communal évoquera ce dossier en séance pas plus tard que mardi 29 août. L'effectif est à ce jour de moins une personne, mais s'aggravera ces prochains mois avec les départs effectifs. Une rencontre est prévue avec le commandant de la police cantonale afin de pallier les absences. C'est dans tout le pays que les employés manquent dans les corps de police, et les mises au concours ne suscitent pas des candidatures en nombre. Le commissaire a aussi été invité à identifier des missions qui pourraient ne plus être effectuées si les effectifs ne sont pas renouvelés. Finalement, le maire indique que l'éventuelle fusion de la police cantonale et des polices locales suscite des inquiétudes et le climat s'en ressent. Le Conseil communal n'a plus d'informations depuis octobre dernier à ce sujet, et ignore quelles propositions fera le Gouvernement jurassien dans le cadre du plan équilibre 22-26.

M. Jacques Riat est satisfait.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, s'inquiète de l'évolution des prix du gaz et se rappelle que tout au long des débats liés au retrait de Régiogaz, le Conseil communal n'a cessé de promettre un allègement des factures pour les consommateurs. Des promesses qui pour M. Domont, n'ont pas été tenues puisque les abonnés font face à des augmentations de prix qui frisent l'étranglement financier et que nombre d'entreprises et de particuliers sont contraints de demander des échelonnements et des facilités de paiement pour honorer leurs obligations. L'élu demande donc si le Conseil communal a trompé la population et, dans le cas contraire, quand les SID seront en mesure de tenir leur promesse.

Mme Murielle Macchi-Berdat répète que les SID sont tributaires des achats du gaz à Régiogaz par EDJ jusqu'à la fin du mois de septembre 2023 et que les achats ont été faits l'année passée pour la prochaine saison de chauffe. Elle explique que dans le prix du gaz, il y a deux composantes : les achats molécule et des achats réseau. Sur le réseau, il est possible d'agir en termes d'investissements et d'amortissements, parce que Delémont maîtrise son réseau, tandis qu'au niveau du prix d'achat, c'est la loi des marchés. Il aurait été possible d'acheter bien meilleur marché avant le référendum, à 4 cts du kWh, au lieu de 15-20 cts du kWh. Les prix pour l'année prochaine seront connus et annoncés fin août et Mme Macchi-Berdat assure que par rapport à d'autres acteurs de la région, les SID sont bien positionnés. Elle se dit confiante dans les choix qui ont été faits.

M. Pascal Domont est partiellement satisfait.

Mme Gaëlle Frossard, PS, que la canicule a laissée assoiffée, aimerait savoir où en est l'installation des fontaines à eau, et en particulier celle du point d'eau prévu à la gare, où le soleil tape particulièrement dur.

M. Emmanuel Koller rappelle qu'à la gare, il n'y a pas de fontaine mais un panneau indiquant la direction à prendre pour rejoindre le point d'eau le plus proche. Cet été, les alentours du Collège ont été équipés, puis viendra le parc du Pré-Guillaume et enfin la place Roland-Béguelin, où des discussions auront lieu avec les commerçants pour trouver l'endroit idéal.

Mme Gaëlle Frossard est partiellement satisfaite.

Mme Lisiane Poupon, Le Centre, observe qu'avec le réchauffement climatique et les canicules à répétition, la question de la surchauffe des bâtiments s'impose. La compatibilité des bâtiments avec l'évolution des températures est selon elle préoccupante et elle demande quelles mesures sont prises en particulier pour les bâtiments scolaires ainsi que dans les cours d'école. Elle cite Lausanne et Genève en exemple, où des îlots de fraîcheur sont créés.

M. Emmanuel Koller explique que les concierges des écoles ont été invités à aérer les bâtiments tôt le matin pour créer des courants et essayer de rafraîchir les classes le plus possible. Dans les préaux, la taille des arbres a été diminuée pour augmenter l'ombrage. Des espaces verts ont aussi été créés selon les opportunités. Au Collège, en plus de la pose de la fontaine à eau, la cour en enrobé du bâtiment Gar-Onze a fait place à une surface verte. L'aula a été assainie. Au Château, la cour est bien ombragée et les jardins arborisés. Au Gros-Seuc, une toiture végétalisée contribue à diminuer la chaleur, une haie a été plantée et un jardin potager créé. Aux Traversins, une quinzaine de nouveaux arbres ont été plantés. Aux Moissons, une zone verte et une prairie fleurie se trouvent à proximité. Lors de projets futurs, le réchauffement climatique sera pris en compte et des mesures prises pour améliorer le confort des enseignants et des élèves. Aux Arquebusiers, une sonde géothermique permettra de rafraîchir les classes en envoyant de l'eau fraîche dans les serpentins du chauffage au sol. Les stores se fermeront automatiquement en cas de fort ensoleillement et une arborisation généreuse est prévue dans la cour.

Mme Lisiane Poupon est satisfaite.

M. Dominique Bugnon, Le Centre, a appris que Bâle-Ville généralisera l'utilisation d'asphalte vert pour la construction de ses routes. Cet asphalte contient du charbon végétal et permet de réduire fortement l'empreinte carbone de la construction des routes. Ce charbon végétal est produit à partir de déchets verts. M. Bugnon aimerait savoir si cette technique est connue des services de la Ville.

M. Emmanuel Koller répond que le département de l'UETP a contacté les services de Bâle-Ville et obtenu les informations suivantes : cette technologie innovante est en cours d'expérimentation, des analyses seront menées sur la résistance, l'usure, le coût et l'impact environnemental de cet asphalte vert. La Ville de Delémont, mais aussi le Canton du Jura, attend les résultats de ces analyses. UETP a également contacté Colas Suisse SA pour connaître sa position sur cette nouvelle technologie. Le fournisseur d'asphalte est en contact avec une entreprise locale qui pourrait produire du charbon végétal local, afin de commercialiser ce produit.

M. Dominique Bugnon est satisfait.

Mme Laurence Studer, UDC, observe qu'avec les nouveaux itinéraires des bus en Vieille Ville, certains abribus ne sont plus utilisés et les usagers attendent aux nouveaux arrêts debout et parfois sous un soleil de plomb. Un début de solution a été trouvé pour l'arrêt des Vies-Ste-Catherine à l'entrée ouest de la ville, où un banc en bois peint en rose a été installé. Cette initiative est selon Mme Studer très appréciée, d'où sa question : la Commune est-elle prête à s'en inspirer pour le reste de la ville, et si oui, sous quelle forme ?

M. Emmanuel Koller indique qu'une réflexion avait été entamée dans son département autour des arrêts de bus, leur emplacement, leur conformité, avant d'être mise en veilleuse pour des raisons financières. Globalement, les arrêts de bus répondent selon M. Koller aux attentes mais il reconnaît que ce dossier devrait être repris pour certaines haltes.

Mme Laurence Studer est satisfaite.

Mme Céline Blaser, CS-POP et VERT-E-S, relaie qu'à Sion, Zurich, Lausanne ou Genève, on désimperméabilise désormais les sols, on plante massivement des arbres afin de diminuer les îlots de chaleur qui règnent dans les villes bétonnées et asphaltées. À Delémont, récemment, les CFF ont pris cette option dans le cadre de leur concept de gares vertes. L'élue demande donc ce qu'il en est des zones de rencontre en ville, étant d'avis que l'heure n'est plus aux études mais aux actions rapides. Est-il prévu de dégrapper le bitume du parc urbain, de végétaliser les sols de la place de la Gare, de la place de la Poste ou encore des alentours de Strate-J, qui pourraient se muer en parc ?

M. Emmanuel Koller répond que la « désimperméabilisation » des sols est une préoccupation de la Ville, pour preuve les places de parc en gazon aménagées devant le Théâtre du Jura et la poste, ou le chemin en « groise » installé entre le parc urbain et Morépoint. Les fosses d'arbres, avec plantation d'arbustes, ont été agrandies sur la route du Domont et la route de Bâle et, à la rue Louis-Vautrey, des banquettes de rues en « groise » ou en terre ont été posées. La « désimperméabilisation » devrait faire une avancée avec le réaménagement de la Vieille Ville, notamment à la place Roland-Béguelin, la rue de l'Hôpital ou la rue du 23-Juin où il est prévu de dégrapper quelques endroits pour y remplacer le bitume par de la « groise » perméable.

Mme Céline Blaser est partiellement satisfaite.

M. Dominique Baettig, UDC, a remarqué que les barrières du parking de l'Étang sont à nouveau désespérément dressées et il nourrit les plus grandes craintes. Y a-t-il à nouveau des problèmes de compatibilité de programmes informatiques ou d'autres événements comme des déprédations ? M. Baettig s'inquiète aussi du manque subséquent de rentrées financières, dans un contexte budgétaire peu florissant. Il aimerait connaître le manque à gagner pour la collectivité.

M. Damien Chappuis, maire, ne peut pas donner de chiffres mais reconnaît avoir pris la responsabilité de lever ces barrières en raison de problèmes liés au remplacement des abonnements. Une séance est prévue entre les différents acteurs pour savoir exactement quoi faire à l'Étang. Il tient cependant à tempérer l'impression que ce parking est le seul à connaître des problèmes. Ailleurs en Suisse et même à Delémont, les exploitants ont des soucis de barrières. Il évoque un autre grain de sable dans les rouages des infrastructures à l'Étang : les caméras ont révélé que des usagers entrent avec un badge, une carte, un abonnement ou un ticket mais ressortent par exemple devant l'Art-senal et le chemin de la Promenade, sans payer donc, ce qui pose des problèmes de comptabilisation. D'autres passent par-dessus les bornes en plastique qu'ils écrasent, engendrant des plaintes. Il y a un manque à gagner d'autant plus apparent que les Securitas, qui en ont le mandat, doivent intervenir. Le maire conclut qu'il est absolument nécessaire que les

Autorités, par son intermédiaire, fassent des propositions fermes quant à l'utilisation du parking, pour que ce chapitre puisse se clore dans un laps de temps le plus court possible.

M. Dominique Baettig est satisfait.

5. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES

M. Maël Bourquard, PS, présente la candidature de M. Laurent Crevoisier, qui participe à sa troisième législature et connaît bien les dossiers qui animent Delémont. Son parcours personnel, son expérience et son engagement syndical apporteront, selon le responsable du groupe socialiste, une approche, un soutien, un accompagnement et une vision bienvenus à la CGVC, au vu des décisions importantes que le Conseil de Ville sera amené à prendre ces prochains mois.

M. Laurent Crevoisier quitte la salle le temps du vote.

DÉCISION : **M. Laurent Crevoisier est élu à l'unanimité des 40 votant·e·s.**

6. RAPPORT 2022 DU CONSEIL COMMUNAL SUR L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE (CSE)

Mme Céline Robert-Charrue Linder, qui rapporte pour la CGVC, passe en revue les principaux commentaires de la prise de position sur le rapport du Conseil communal. Ces commentaires concernent, pour MPE, la création de la fonction de secrétaire parlementaire à 50%, dotation qu'il conviendra d'évaluer ; l'augmentation significative des absences du personnel pour maladie ; la perte d'implication de la police municipale dans son activité de police de proximité. À CSJL, le peu de séances tenues par certaines commissions est souligné ; le travail réalisé par la Maison de l'enfance pour optimiser son fonctionnement est salué ; les résultats d'une étude menée en 2020 sur les logements à loyer modéré se font attendre depuis trop longtemps. Pour CSE, la nécessité de trouver un nouvel espace pour la Bibliothèque des adultes est mentionnée. À EE, la commission retient les pressions extrêmes sur les prix de l'énergie ; la croissance de la production d'électricité renouvelable ; l'avènement prochain du projet éolien, avec pour maître-mot la consultation à chaque étape. Pour UETP, où le manque de ressources humaines et/ou de temps est souvent invoqué, le constat de la CGVC est que le nombre de projets est trop important et leur réalisation peut-être mal priorisée, mais aussi que le nombre d'interventions au Conseil de Ville a été très élevé ; le chapitre sur le plan climat interroge particulièrement la commission, qui s'inquiète d'un éventuel retard dans le développement et la transversalité de ce plan qui doit être mis en œuvre rapidement. Globalement, la CGVC regrette l'absence de vision transversale dans ce document et le manque d'analyse sur plusieurs thématiques, autrement dit une vision politique. Elle accepte néanmoins le rapport du Conseil communal.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT-E-S, indique que son groupe acceptera le rapport mais dit son étonnement de voir la promotion économique attribuée en double casquette au chef de service de l'UETP.

M. Colin Vollmer, PS, reconnaît au rapport le mérite de démontrer que des services publics de qualité et de proximité sont essentiels à Delémont, face à certaines volontés de privatiser au moins une partie de ces services publics. Observant que la police ou UETP ne parviennent pas à remplir certaines tâches, son groupe se demande si les objectifs sont irréalistes ou le personnel insuffisant. Il souhaiterait que le Conseil de Ville soit régulièrement informé du développement de certaines situations difficiles. Sur un autre sujet, il apprécie que la Maison de l'enfance ait corrigé certains dysfonctionnements et mis en place un dialogue avec les parents. La stagnation des effectifs des écoles, qui tend à se confirmer, lui fait se demander si les projections sur le développement de la population et ses besoins à long terme doivent être revues. M. Vollmer relaie enfin une grosse inquiétude, c'est la non-priorisation, par le département concerné, des logements à loyer modéré. Le rapport commandé à ce sujet n'est toujours pas parvenu aux élus du Conseil de Ville, et face à la crise du pouvoir d'achat et l'augmentation des profits réalisés par les propriétaires immobiliers, la priorité à Delémont doit aussi aller à des logements à loyer modéré. Enfin, conclut l'élu, la place accordée au plan climat dans ce rapport est « questionnante ».

M. Dominique Baettig, UDC, a remarqué l'augmentation de l'absentéisme, en 2022 qui n'était plus une année où le covid était très actif. Il n'est pas convaincu par l'explication sur le covid long et pense que l'absentéisme, dans les collectivités publiques, est révélateur de *burn-out*, de problèmes d'organisation ou de motivation du personnel. Il aimerait une analyse plus fine de l'accentuation de ce phénomène.

M. Damien Chappuis, maire, assure que tant les départements que les services ont pris note des remarques à prendre en considération dans le rapport de la CGVC. À Mme Robert-Charrue Linder qui pose la question

de la promotion économique, il indique que c'est uniquement pour ce qui concerne les surfaces à disposition et l'accueil de nouvelles entreprises que la Municipalité conserve cette porte d'entrée via le chef du Service de l'urbanisme. Sinon, c'est une prérogative de son département, mais l'objectif du Conseil communal est de renforcer les liens et de passer par l'intermédiaire du Canton pour développer une région qui, avec 70'000 habitants, est l'équivalent d'une petite ville suisse. Le maire assure M. Vollmer que ses collègues ont pris en considération ses remarques au sujet des loyers modérés et du plan climat. La problématique du manque de personnel, tant du côté de la police qu'au Service de l'urbanisme, sera abordée sous l'angle de la priorisation de certains dossiers. Le défi est de retourner à des finances saines sans diminuer les prestations à la population, avec le personnel à disposition. À M. Baettig, M. Chappuis précise que l'envolée de l'absentéisme en 2022 est due à plusieurs facteurs, y compris des cas de covid long. Pas de *burn-out* mais des gens qui se sentent très fatigués donc, et aussi des gens atteints de cancers ou d'autres maladies graves. Les chiffres du covid et l'incidence de la pandémie sur l'année 2022 ne sont cependant pas encore complètement connus. Il sera intéressant alors de comparer la situation vécue par Delémont avec celle d'autres administrations publiques. Le maire invite à accepter le rapport de gestion.

DÉCISION : le rapport 2022 du Conseil communal sur l'activité générale de l'administration communale est accepté par 38 voix. Il y a une abstention.

7. CRÉDIT DE 600'000 FRANCS POUR LA RÉALISATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE PAR "CONTRACTING ÉNERGÉTIQUE" POUR L'ÉCOLE DES ARQUEBUSIERS (EE)

Mme Murielle Macchi-Berdat explique que ce crédit permettra de réaliser le concept énergétique global de l'école des Arquebusiers, comme pour le Théâtre du Jura ou pour l'Écoquartier. Il servira à financer une centrale photovoltaïque d'une puissance de 125 kWc et la production de chaleur par sonde géothermique. Le concept reste le même que par le passé, les SID fournissent l'énergie aux locataires-propriétaires – la Ville – selon le modèle d'autoconsommation, le solde est réinjecté dans le réseau au travers de produits 100% renouvelables (Topaze et Ambre) et le financement se fait par le prêt citoyen. La Commission de l'énergie et la Commission des finances ont donné un préavis favorable.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, ne trouve pas d'inconvénient au projet lui-même. Sur un plan plus global, en vue du plan énergétique 2030 et de l'abandon programmé du gaz, son groupe voit une opportunité à ne pas manquer pour réaliser une production d'énergie centralisée à grande échelle. L'école se situera à deux pas de la Vieille Ville, où le développement d'une installation de chauffage avec de l'énergie renouvelable reste un problème. Le moment semble opportun pour étudier une centrale de chauffage à distance digne de ce nom, qui pourrait intégrer l'approvisionnement en chaleur des Arquebusiers, des immeubles avoisinants, des maisons de la Vieille Ville et pourquoi pas du home La Promenade. En acceptant ce crédit, la réalisation d'un chauffage à distance sera selon ce groupe fortement retardée, raison pour laquelle il refusera l'entrée en matière et le crédit.

Mme Murielle Macchi-Berdat dit partager l'avis du PLR et PVL sur l'importance d'étudier rapidement la concrétisation d'un ou de plusieurs chauffages à distance. La Commission de gestion et de vérification des comptes et le Conseil communal, poursuit-elle, ont donné leur aval la semaine dernière pour réviser la conception directrice de l'énergie et son plan directeur et pour activer les études stratégiques en lien avec un chauffage à distance, d'origine bois ou géothermique. Si le message des Arquebusiers part sur une configuration liée à l'école, il n'exclut pas pour l'avenir des petites centrales de chauffe. L'étude stratégique le déterminera, mais la volonté est de gagner dix ans sur la conception directrice de l'énergie. C'est pour cette raison que les deux études sont menées en parallèle, afin de ne pas introduire dans d'autres conceptions des modélisations de chauffage à distance si ce n'est pas possible, et de ne pas mener des études de chauffage à distance sans en tenir compte dans la conception directrice. La conseillère communale conclut qu'à l'horizon du remboursement de la dette gazière, en 2027-2028, il est important d'avoir un changement de paradigme.

DÉCISION : l'entrée en matière est acceptée par 34 voix contre 3. Il y a 2 abstentions.

DÉCISION : le crédit de 600'000 francs pour la réalisation des installations de chauffage et de production photovoltaïque par "contracting énergétique" pour l'école des Arquebusiers est accepté par 34 voix contre 3. Il y a 2 abstentions.

8. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.02/23 – « CULTIVONS NOTRE JARDIN », PCSI, MME FLORINE JARDIN (EE)

Mme Florine Jardin, PCSI, explique que son intervention concerne les récupérateurs d'eau de pluie qui permettent d'arroser le jardin et ne porte pas sur les installations complètes de récupération d'eau des habitations pour la chasse d'eau, le lave-linge ou le lave-vaisselle. L'idée est de permettre aux gens d'acquérir auprès de la Ville à un tarif réduit des récupérateurs simples, sur le modèle de ce qui se fait pour les containers à déchets verts. Cette motion a un caractère écologique et social puisque chaque propriétaire ou locataire peut, à son niveau et à moindre coût, donner un coup de pouce vert. Dans le commerce, le prix d'un récupérateur varie entre 300 et 700 francs selon le modèle. Mme Jardin a été étonnée par les motivations du refus du Conseil communal, qui parle de risques de contamination, de qualité de l'eau de pluie, de déséquilibre financier et qui préfère inviter les citoyens à effectuer des économies d'eau selon les conseils des SID. Pourtant, dans le *Delémont.ch* du mois de mai, le Conseil communal indiquait via son édito que l'eau ne coulait plus forcément de source. L'élue pense que l'on peut certainement mieux faire que d'ouvrir son robinet d'eau potable pour arroser ses plantes.

Mme Murielle Macchi-Berdat souhaite compléter le préavis écrit et indique que si le Conseil communal refuse de « subventionner » les récolteurs d'eau de pluie, c'est parce que ce soutien financier n'atteint pas une portée générale ; il ne profite pas au plus grand nombre et n'a pas un coût-bénéfice extraordinaire. Avec la proposition de Mme Jardin, la Commune aiderait les propriétaires, alors que les actions touchant tous les consommateurs seraient plus profitables et justifierait l'effort par et pour tous. Vu les comptes communaux, le Conseil communal ne juge pas opportun de soutenir financièrement ce type d'achat. La possibilité de subventionner une action permettant d'économiser de l'eau potable mais de manière substantielle et pour l'ensemble des habitants de la ville sans distinction est à l'étude, elle est même à bout touchant. Mme Macchi-Berdat invite donc à ne pas soutenir cette motion.

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT-E-S, indique que son groupe soutiendra la motion, qui n'implique pas un immense effort financier pour la Commune et qui est susceptible d'intéresser aussi les propriétaires d'immeubles et les concierges. La valeur d'exemple est à ne pas négliger non plus, selon l'élue.

M. Dominique Baettig, UDC, trouve la motion un peu timide alors qu'il y a selon lui des tas d'autres choses à faire avec de la bonne volonté et de l'imagination. Il trouve dommage que le « parti socialiste » préfère une subvention globale idéologique plutôt que laisser les gens qui font des propositions de type système D aller de l'avant. Il soutiendra la motion.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, ne comprend pas la réticence du Conseil communal au titre qu'il y aura moins d'eau qui sera prise du réseau et que ça va poser un problème, diminuer les rentrées financières des SID. Contrairement à son groupe qui s'oppose à la motion pour des raisons budgétaires, il soutiendra le texte.

M. Maël Bourquard, PS, partage deux constats : économiser l'eau est une bonne chose et la réponse écrite du Conseil communal était « assez nulle ». Le groupe socialiste refusera tout de même cette motion par rapport à la pesée des intérêts et au travail administratif que cela induirait. Selon lui, une subvention pour des vélos électriques peut profiter à l'ensemble de la population et c'est un argument pour la mettre en place, mais la présente mesure serait antisociale, la plupart de la population delémontaine n'étant pas propriétaire d'un jardin.

Mme Florine Jardin, PCSI, dit avoir utilisé le mot « subvention » dans un sens générique. Son idée n'est pas de faire comme pour les panneaux solaires mais comme pour les containers à déchets verts. Quant aux arguments de coûts-bénéfices ou de tracasseries administratives, ils lui paraissent un peu tirés par les cheveux. Par rapport à une aide pour un vélo électrique, Mme Jardin ne pense pas que l'ensemble des Delémontains a les moyens de s'en payer un, même avec un rabais.

Mme Murielle Macchi-Berdat rappelle encore que les SID ne font pas de bénéfice sur la vente de l'eau potable. Un subventionnement selon la proposition de Mme Jardin, il faudra le financer, par le ménage communal, une taxe ou une augmentation du prix de l'eau potable.

DÉCISION : La motion 5.02/23 – « Cultivons notre jardin », PCSI, Mme Florine Jardin, est refusée par 17 voix contre 16. Il y a 7 abstentions.

9. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.05/23 – « NOUVELLE AFFECTATION DU CENTIME DE L'EAU », PLR ET PVL, M. CHRISTOPHE GÜNTER (EE)

Point reporté.

10. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.06/23 – « PRIORITÉ POUR LA PROTECTION DU CLIMAT », PS, MME BAÏLO DIALLO ROTTET (UETP)

Mme Baïlo-Hawa Diallo Rottet, PS, observe que depuis quelques années, les demandes de crédits se terminent par un paragraphe généralement intitulé : plan climat, défis et objectifs de la lutte contre le réchauffement climatique. C'est par ailleurs à l'ultime paragraphe du rapport du Conseil communal sur le fonctionnement de l'administration qu'elle a trouvé une brève mention du plan climat. Dans les faits, poursuit Mme Diallo Rottet, si quelques ajustements ont été apportés, rien n'a fondamentalement changé et nous continuons à argumenter et à agir comme si la croissance ne devrait connaître aucune limite. La motion veut que la protection du climat devienne prioritaire et demande aux Autorités, avant tout projet de construction, de rechercher les alternatives pour atteindre les objectifs. Le résultat de cette analyse devra être soumis aux commissions et, le cas échéant, au Conseil de Ville pour valider les décisions qui en découlent.

M. Emmanuel Koller informe que le plan climat sera discuté mercredi 30 août en commission UETP et regrette que les actions prises par la Ville souffrent d'un déficit de visibilité. Dans son plan de six thèmes et 150 mesures, 44 mesures sont déjà actives, 67 sont en cours d'activation et 35 doivent encore être étudiées et activées. M. Koller en dresse un panorama assez exhaustif, conclut que la Ville ne reste pas inactive dans tout ce qui est plan climat et interroge cette sensibilité, cette perception que cet aspect-là n'est pas une priorité. Si c'est un manque de publicité, dit-il, la Municipalité devra travailler là-dessus. Le Conseil communal propose d'accepter cette motion et d'ajouter à la grille d'évaluation des messages le développement, les réflexions, les alternatives qui font que le Conseil communal choisit une solution plutôt qu'une autre en fonction des intérêts du climat.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, indique que son groupe soutiendra la motion mais s'étonne des propos de M. Koller, car Delémont n'a pas, n'a toujours pas de plan climat. Le Conseil de Ville a voté pour un plan climat en 2019. Sur le site web de la Ville, il y a un rapport intermédiaire daté de 2021, des résultats d'ateliers participatifs encore plus anciens. Donc oui, dit Mme Robert-Charrue Linder, énormément de choses se font, mais ce n'est pas un tableau automatisé avec des petites croix qui fait avancer les choses. Ce qui est attendu, c'est une vraie vision politique et la motion socialiste va certainement permettre de commencer de faire quelque chose d'un peu mieux en termes d'action et de visibilité, de volonté transversale de vraiment appliquer le plan climat.

M. Dominique Baettig, UDC, fait ici référence au chien de Pavlov : « il suffit de dire durabilité, écologie, climat, urgence et tout le monde commence à saliver et s'empresse de voter, de plébisciter des concepts qui sont finalement extrêmement abstraits ». Pour M. Baettig, l'écologie étatiste n'a rien à voir avec l'écologie réelle profonde. Il parle au sujet de la motion de bonnes intentions, de gadget, de *greenwashing*, de laver plus vert que vert en introduisant des concepts vagues. « L'écologie est une chose trop sérieuse pour être abandonnée aux politiciens et à l'État », conclut l'élu, qui refusera la motion.

M. Marc Ribeaud, PS, précise que ce que demande le texte, c'est un changement de logiciel, c'est approcher les besoins et la façon de les satisfaire d'une manière un peu différente ou même très différente. Il donne deux exemples : la construction d'une nouvelle école aux Arquebusiers alors que des bâtiments relativement vides et relativement adaptés existent à proximité pour accueillir des salles de classe ; la réflexion autour de salles de gymnastique au sud des voies où les élèves ne sont pas alors qu'un bâtiment comme l'ancienne Migros pourrait contenir deux salles.

M. Jérôme Corbat, CS-POP et VERT·E·S, informe M. Baettig que le *greenwashing*, c'est quand on utilise le problème du climat pour dire des blagues aux gens, « et votre parti est un spécialiste de ces mensonges-là ». Ici, ce qui est demandé, poursuit M. Corbat, c'est que l'administration communale s'équipe du nécessaire pour ne pas aggraver la situation et notamment de ce plan climat et qu'elle n'ajoute pas dans n'importe quel projet communal que le plan climat a été coché parce qu'en effet, ce n'est pas suffisant.

M. Emmanuel Koller constate que tout le monde partage le même souci, avec des interprétations diverses. L'interprétation du Conseil communal, explique-t-il, c'est que des actions pragmatiques ont été prises et il préfère des actions pragmatiques, visibles, concrètes à des visions idéalistes et difficiles à mettre en place. Les messages au Conseil de Ville seront développés pour expliquer en détail comment la dimension environnementale et de durabilité est traitée dans un projet ou une demande de crédit.

DÉCISION : la motion 5.06/23 – « Priorité pour la protection du climat », PS, Mme Baïlo Diallo Rottet, est acceptée par 33 voix contre 5. Il y a deux abstentions.

11. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.08/23 - « LA TERRASSE DU CHEVAL-BLANC, UN PRÉCÉDENT POUR LA FERMETURE DE TOUTES LES TERRASSES DE LA VIEILLE VILLE ? », PCSI, M. LÉO MACQUAT (MPE/UETP)

M. Léo Macquat, PCSI, explique que le bien commun et l'intérêt public sont les seules raisons de son interpellation, contrairement aux propos « particulièrement malveillants » qu'il a lus et entendus. Il n'a mis dans son texte « aucune référence personnelle » et n'a « jamais alimenté les réseaux sociaux de quelque manière que ce soit ». Il ne veut pas jeter d'huile sur le feu mais entend ouvrir le débat, qu'il juge d'intérêt public, de la place réservée aux établissements publics avec terrasse en Vieille Ville car « les autorités communales sont concernées, qu'elles le veuillent ou non, par la décision et le litige qui ont conduit à cette fermeture ». Il demande si ces autorités n'ont vraiment rien eu à dire dans ce dossier et, dans ce cas, si elles ne trouvent pas cela regrettable et si, toujours dans ce cas, un courrier adressé aux autorités cantonales ne serait pas nécessaire pour éviter d'autres embûches économiques aux « valeureux commerçants » de la ville.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle que cette situation résulte d'un conflit privé, qu'il faut garder à l'esprit la séparation des pouvoirs et que la Municipalité est intervenue dans les limites de ses prérogatives légales. « Elle a notamment été consultée en lien avec les autorisations et permis délivrés. Des rondes et contrôles de police ont été réalisés afin de s'assurer que ces éléments soient respectés. Une médiation entre les parties concernées et plusieurs services communaux a également été entreprise avec l'espoir qu'un consensus soit trouvé, mais cette démarche n'a pas abouti. La procédure qui a suivi a vu l'intervention d'avocats mandatés par les personnes impliquées et le dossier a été porté au-devant du Service cantonal de l'économie et de l'emploi. Celui-ci a rendu une décision concernant les heures autorisées suite à une étude de bruit qui a permis de vérifier la conformité aux normes applicables dans ce cas particulier d'une caisse de résonance, vu le contexte bâti qui présente très peu de dégagement. Cette décision, sur laquelle la Municipalité de Delémont n'est pas intervenue, était susceptible d'être contestée par voie de recours auprès de la Cour administrative du Tribunal cantonal. De source non officielle, il semblerait qu'à la suite des mesures ordonnées par le SEE, une nouvelle médiation auprès des autorités cantonales cette fois-ci ait été tentée, à nouveau sans succès. Dans le présent dossier, la Municipalité de Delémont a donc agi jusqu'aux limites que le droit lui confère dans le but de trouver une solution qui allie satisfaction des parties en opposition et bien du citoyen client friand d'un apéritif en terrasse. Si, dans le cas présent, un sentiment d'individualisme primant sur le collectif pourrait paraître légitime, il n'en demeure pas moins que le droit prime et que ce dernier doit être respecté et appliqué. Les autorités delémontaines ne sauraient s'y substituer, quand bien même ces intentions seraient louables aux yeux d'une partie de ses concitoyens. Quant à la question de la répétition d'un tel scénario, chaque situation étant différente en fonction du contexte bâti et des effets de résonance en lien avec des émissions de bruit plus ou moins élevées et avec des motifs et des doléances qui peuvent considérablement varier, il n'est pas possible de répondre sous une forme de généralité. Il ne faut donc pas exclure que dans certaines autres situations, des restrictions plus ou moins importantes puissent être décidées par le Canton, autorité compétente. La Municipalité continuera de soutenir tant ses habitants que ses établissements publics et ses commerçants, dans la mesure des limites légales imposées ».

M. Léo Macquat, PS, est partiellement satisfait.

Mme Laurence Studer, UDC, demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

Mme Laurence Studer, UDC, pense pouvoir résumer la réponse de la Commune par l'expression « Circulez, y'a rien à voir ». Elle cite l'exemple d'un autre litige, entre un restaurateur exploitant terrasse et 40 riverains, qui s'est soldé sur le compromis d'une fermeture à 22h. Elle ne comprend pas la logique derrière une fermeture à 19h et dit craindre des problèmes à n'en plus finir. Elle cite encore l'El Nouar, où « la terrasse va des deux côtés du trottoir », où des gens habitent tout autour, mais au sujet duquel personne ne dit et ne fait rien. Elle doute enfin qu'un permis puisse être délivré à une quelconque infrastructure limitant le bruit, car le Cheval-Blanc se trouve en Vieille Ville. La société de laiterie s'était renseignée à ce sujet, les constructions sont très réglementées. Elle conclut : « si cela ne regarde plus la Commune, que l'on puisse fermer des terrasses à 19h, alors qu'il y a des terrasses à 22h, cela regarde ? ».

M. Jérôme Corbat, CS-POP et VERT-E-S, utilise une autre expression pour ouvrir son intervention : « tant va à la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse ». Il évoque ici du bruit assimilable à celui que fait une discothèque à 2h30 du matin ou un avion à réaction au décollage et, des éléments en sa possession, tire la conclusion que les tenancières de l'établissement ont « tiré sur la corde », ont agi de manière « totalement scandaleuse » et pensé trop longtemps « que la loi et les autres n'avaient qu'à se soumettre à leur comportement ». Il rappelle qu'une terrasse, à Morat, a dû fermer dès 22h suite à un arrêt du Tribunal fédéral parce que le bruit y dépassait une certaine norme. « Toutes les terrasses de la Vieille Ville pourraient être ».

fermées dès 22h si on applique cette jurisprudence du Tribunal Fédéral. Il faut être raisonnable et ne pas croire que ces dames ont fait tout ce qu'il fallait pour que leur terrasse dure. Elles ont fait au contraire tout ce qu'il fallait pour que cette terrasse soit fermée dès 19h ».

M. Marc Ribeaud, PS, commence par expliquer son intervention à la tribune. « Étant donné que M. Macquat a déposé son interpellation en prenant contact avec les gens du Cheval-Blanc mais sans me demander mon point de vue, il me semble légitime de le présenter. C'est un droit fondamental quand on est mis en cause, et je vais le faire sans me faire de souci quant à la légalité de cette façon d'agir ».

« Vous ignorez sans doute que pendant quatre ans et demi, nous avons vécu avec l'ancien Cheval-Blanc sans l'ombre d'un problème. En 2018 – 2019, le bâtiment a été complètement remodelé mais mal isolé. La capacité de la terrasse a triplé mais est restée illicite. C'est une négligence du Service de l'environnement et, il faut bien l'avouer, de la Commune. Pour cela je me réfère à la loi sur les constructions articles, 35B et 36. Les nouvelles tenancières ont décidé de ne pas respecter les conditions du permis. Plus qu'un restaurant, c'est un bar, vous en avez entendu quelques aspects avant. La musique fortement chargée en basses perturbait tellement nos nuits et celle de nos locataires qu'une action devint nécessaire. Le sonomètre fenêtre fermée relevait souvent des dépassements de plus de 20DB, alors que le permis délivré par la Commune précisait : « l'établissement sera exploité de manière à ne pas provoquer de gêne au voisinage ; le niveau sonore à l'intérieur de l'établissement sera maintenu à un niveau permettant une conversation normale ». Lors d'une séance de conciliation organisée par le commissaire, il est apparu que le Cheval-Blanc resterait un bar à vin, et que si nous n'étions pas contents, nous étions invités à déménager. Nous avons effectivement sérieusement envisagé de le faire et nous l'aurions fait si nous avions été dix ans plus jeunes. Zurich est une ville attrayante aussi. Nous appuyant sur la robuste jurisprudence fédérale en la matière, nous avons porté le cas au Service cantonal de l'économie et de l'emploi qui, suivant l'avis de trois experts en acoustique, dont deux désignés et payés par le Cheval-Blanc, a pris la décision dont nous parlons ce soir. Le 19h de fermeture, ce n'est pas nous qui l'avons décidé, qui l'avons demandé, nous avons dit : « voilà la situation, jugez ». En application des lois, des normes, ils ont décidé qu'à 19h, en l'état, la terrasse devait être fermée. Le ministre Jacques Gerber a entériné cette décision qui est, rappelons-le, conforme à la jurisprudence et à la politique de la Commune. Elle vient d'être récemment rappelée par M. Jaquier qui, dans *Le Quotidien Jurassien*, à propos de maisons qui seront transformés pour de nouveaux appartements, écrit : « les vieilles villes sont des lieux de divertissement, certes, mais on doit aussi pouvoir y habiter et on doit pouvoir donc y dormir ». Je rappelle aussi que pour le SAS, nous avons pris des mesures extrêmement sévères quant à l'isolation et au comportement des gens et il n'y a pas lieu d'avoir un bar à 50m du SAS qui fait un *barnum* trois fois pire. Bien qu'étant illicite, la Commune a laissé la terrasse du Cheval-Blanc tripler sa capacité sans permis. Nous aurions pu aller jusqu'au tribunal et avec une très bonne chance de recours mais nous étions dans l'état d'esprit d'avoir à côté de chez nous un restaurant qui fonctionne comme la Bonne Auberge. C'était ce qui nous était promis et donc nous n'avons pas réagi. Nous avons compté sur la bonne foi des tenancières et sur le fait que la Commune tiendrait sa promesse, c'est-à-dire qu'elle ferait respecter le document officiel que constitue le permis qui stipule « des nuisances à un niveau acceptable ». Ce cadre dont nous discutons ce soir pose un problème, c'est-à-dire quelle est la valeur de ce que la Commune promet lorsqu'elle veut obtenir ou qu'elle essaie d'obtenir pour quelqu'un un permis, est-ce que ce sont des mots que l'on couche sur le papier pour appâter celles et ceux qui hésitent et qu'on oublie une fois que la signature est mise sur le papier ? Je crois que c'est une situation assez typique qui illustre l'importance que la Commune garde son crédit envers les citoyens en faisant respecter les lois et ce soir, nous avons discuté d'un cas de respect de la loi. Ce que le maire a dit me rassure complètement puisque, d'après ses explications, il n'y a pas lieu d'en douter, la Commune continuera à faire appliquer la loi dans ce cas par précis et dans d'autres circonstances aussi ».

M. Damien Chappuis, maire, indique qu'il ne rebondira pas sur les propos de M. Ribeaud. Il se dit perturbé et se demande si M. Ribeaud pouvait monter à la tribune. Au nom du Conseil communal, il demande au Bureau de se positionner à ce sujet. Certains éléments auraient dû, selon lui, être communiqués par le Conseil communal quant à des permis de construire, des autorisations ou autres, et pas forcément par cet intermédiaire-là.

À Mme Studer, il redit être allé jusqu'où le droit le permettait, que des permis de construire ont été déposés, que des demandes d'autorisation ont été faites et lorsque les séances de conciliation n'ont pas abouti, c'est remonté un cran plus haut. La juge administrative est intervenue pour dire que les droits acquis primaient, donc qu'on pourrait ouvrir la terrasse plus longtemps, ce contre quoi certaines personnes ont fait recours. Et l'affaire est encore montée d'un cran, au niveau de la Justice, qui a tranché ».

12. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.09/23 – « MARCHÉ DE DELÉMONT, QU'EN EST-IL DE LA PÉTITION DEMANDANT SON EXTENSION ? », LE CENTRE, M. PATRICK FREIN (CSE/MPE)

Point reporté.

13. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.10/23 – « VERS UNE VIEILLE VILLE PIÉTONNE À DELÉMONT ? », CS-POP ET VERT-E-S, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER (UETP)

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT-E-S, observe que plusieurs Municipalités, en Suisse romande, agissent pour rendre piétons leurs centres anciens, via des processus participatifs. L'un des arguments mis en avant est que l'attractivité des lieux s'en trouve augmentée, tout comme la fréquentation des commerces. À Delémont, la réflexion en cours autour d'une zone de rencontres sur le périmètre du centre historique est le contexte idéal, selon Mme Robert-Charrue Linder, pour se poser la question du visage à donner à la Vieille Ville dans les décennies à venir et notamment la question d'une Vieille Ville entièrement piétonne, avec son corollaire d'un parking décentré digne de ce nom. Elle aimerait donc connaître la position du Conseil communal sur un tel projet et, le cas échéant, la manière dont il envisagerait le processus à entreprendre pour sa concrétisation.

M. Emmanuel Koller rappelle que le consensus a été long à trouver entre les différentes personnes intéressées. Ce projet de zone de rencontre a été retenu comme un premier compromis. La Vieille Ville sera davantage accessible aux piétons et aux cyclistes, mais il y aura toujours 130 places de parc intramuros, nécessaires aux commerces. La situation n'est pas la même à Delémont que dans des villes plus grandes. Les Jurassiennes et les Jurassiens se déplacent largement en voiture d'une commune à l'autre pour trouver le commerce disposant d'une place de parc à proximité immédiate. L'idée du Conseil communal est de tester cette première étape, puis de l'évaluer sur la base des retours des usagers, des commerçants, des habitants. Il faut être pragmatique et avancer dans cette première phase qui a fait l'objet d'un compromis avant d'envisager une Vieille Ville piétonne, mais pourquoi pas à terme, si un nouveau compromis, une nouvelle majorité sont trouvés.

Mme Robert-Charrue Linder est partiellement satisfaite.

Mme Laurence Studer, UDC, demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

Mme Laurence Studer, UDC, mentionne la perte à venir de 60 places de parc au Gros Pré et se demande comment elles seront remplacées. Car les gens de l'extérieur rechignent à venir faire leurs courses à Delémont s'ils ne peuvent pas y parquer aisément. Si en plus la Vieille Ville devient piétonne, « autant la fermer », les gens iront consommer dans les autres localités, conclut Mme Studer pour qui la Vieille Ville piétonne n'est une belle idée que pour les gens qui y vivent ou en sont directement riverains.

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT-E-S, pense que le gros problème des places de parc en Vieille Ville, c'est qu'elles sont occupées à la journée par des voitures crampons et que si ces automobilistes-là se comportaient mieux, il y aurait moins de ras-le-bol. De son point de vue, il est possible d'aller vers moins de places de parc dans le centre ancien. Mme Rohner se dit encore exaspérée par les conducteurs qui font hurler leurs moteurs dans les petites rues, un phénomène qui prend de l'ampleur.

M. Alexandre Kaiser, PCSI, constate que les transports publics ne passent pas par la place de l'Étang, ce qui serait bien pratique, même pour se rendre en courses dans le quartier de la gare. Pour le Gros Pré, difficile de ramener les places qui seront perdues à cet endroit pour les ramener à la hauteur de la Vieille Ville. Heureusement, le Gros Pré est desservi par les bus.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, trouve intéressante l'idée d'un parking décentralisé mentionné par Mme Robert-Charrue Linder. Il peste en revanche contre les cyclistes et leurs charrettes qui encombrant le marché du samedi matin, et qui, eux aussi auraient besoin d'éducation.

M. Jérôme Corbat, CS-POP et VERT-E-S, se souvient qu'en 2002, un essai de zone piétonne en Vieille Ville avait coûté cher au maire Pierre-Alain Gentil, alors candidat au Gouvernement jurassien. L'expérience avait suscité des pétitions et avait tourné court, tout comme un projet de zone de rencontre, faute de masse critique de piétons suffisante. Et les voitures ont repris tous leurs droits. M. Corbat pense qu'il faut donner du temps à une zone piétonne, le temps qu'elle devienne attractive du fait même qu'elle est piétonne. Il se peut donc que dans un premier temps les commerçants observent une baisse de chiffre d'affaire avant que la situation s'inverse. Il en appelle à un peu de courage.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT-E-S, remercie pour cette discussion qui montre que le sujet n'est « ni figé ni tabou ». Elle insiste sur l'importance de lier la réflexion autour d'une zone de rencontre ou d'une zone piétonne à la thématique du parcage, décentré mais à proximité, et se dit un peu déçue de n'en pas avoir entendu parler dans le développement du Conseil communal. Elle attend une vision plus globale de la problématique, intégrant la place de l'Étang « pour ne pas la nommer ».

M. Emmanuel Koller dit avoir compris la vision de Mme Robert-Charrue Linder d'un parking souterrain à deux étages à la place de l'Étang, une vision « miraculeuse » parce qu'elle pose la question du financement d'une infrastructure fort onéreuse.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT-E-S, tient à préciser qu'elle n'a jamais, jamais parlé de parking souterrain.

14. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.11/23 – « VIEILLE VILLE, COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER ET INFORMER COMMERÇANT·E·S ET TENANCIER·E·S ? », CS-POP ET VERT-E-S, M. MATTHIEU WEISSBRODT (UETP)

M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT-E-S, pense ici aux commerçants qui se lancent et qui reçoivent parfois des informations contradictoires, lesquelles lorsqu'elles s'accumulent peuvent être décourageantes. Il se demande dès lors comment éviter de faire vivre des marathons de recherches à de futurs exploitants. Une meilleure mise à disposition des informations générales, ou d'un règlement adéquat, pourrait être une piste, par exemple à l'aide du site web. Un bon dispositif déchargerait en outre les employés communaux qui pourraient donner des informations sûres et faire les bons relais. M. Weissbrodt estime en résumé qu'artisans, commerçants et tenanciers méritent d'être informés et accompagnés afin de faire baisser leurs sentiments de fatigue et d'incompréhension.

M. Emmanuel Koller se dit défenseur d'une simplification des processus administratifs et estime que l'administration joue son rôle de facilitateur dans un cadre légal à respecter. Il donne quelques exemples à la rue de l'Hôpital, à la rue des Viviers ou aux caves du Château. Des améliorations sont possibles, un audit est en cours, les procédures peuvent sans doute être assouplies, la transversalité mieux fonctionner et les informations plus claires, en particulier pour ce qui concerne les permis de construire. Il observe cependant que ce sont souvent les oppositions qui retardent les projets. Il cite le journal *Delémont.ch* comme un vecteur d'information important et riche pour les services.

M. Matthieu Weissbrodt est partiellement satisfait.

15. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.12/23 – « PROJETS DE RÉVISION DES RÈGLEMENTS », PS, MME NOÉMIE CHIFFELLE LACHAT (MPE)

Point reporté.

16. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.07/23 – « SOUTIEN AU VILEBREQUIN », PLR ET PVL, M. CHRISTOPHE GÜNTER (CSJL)

Mme Christine Domont, PLR et PVL, indique que M. Christophe Günter, absent ce soir, est partiellement satisfait de la réponse donnée par le Conseil communal.

17.-18. RÉPONSE AUX QUESTIONS ÉCRITES 2.08/23 – « SÉCURITÉ DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DU RIGHI », PLR ET PVL, M. PIERRE XAVIER MEURY ET 2.09/23 – « SÉCURITÉ DES ÉCOLIÈRES ET ÉCOLIERS AUX ABORDS DE L'ÉCOLE DU RIGHI », LE CENTRE, MME LISIANE POUPON (MPE)

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

Mme Lisiane Poupon, Le Centre, n'est pas satisfaite et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, juge très incomplète la réponse du Conseil communal, qui ne comporte aucune mesure concrète. Selon M. Meury, les enfants sont particulièrement en danger dans les rues adjacentes démunies de trottoirs, les actions de la police ne sont que ponctuelles et la rareté des infractions constatées ne le rassure en rien. Les mesures envisagées, introduction du 30 km/h ou recours à un patrouilleur scolaire, sont mises au conditionnel. Enfin, l'élu conteste qu'il n'y ait pas eu de doléances, puisque la commission d'école, la maîtresse du Righi et le directeur de l'école primaire ont déjà demandé que quelque chose soit fait, par exemple la sous forme de panneaux limitant la vitesse à certaines heures de la journée.

Mme Lisiane Poupon, Le Centre, se rallie aux propos de M. Meury et insiste sur l'importance d'introduire rapidement une zone à 30 km/h aux abords de l'école.

19. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.10/23 – « ÉCOQUARTIER : BILAN INTERMÉDIAIRE », PCSI, MME SUZANNE MAITRE-SCHINDELHOLZ (UETP)

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, est partiellement satisfaite et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, souhaite revenir sur l'inquiétude des premiers habitants du site en lien avec le peu de verdure et d'arbres, qui ne donne pas vraiment une idée de biodiversité ; en lien aussi avec la mobilité douce puisque la liaison transversale n'est pas possible ; par rapport enfin à l'organisation sociale, qui manque et là, selon l'élue, la Commune a un rôle à jouer parce que cela ne se fera pas tout seul. Elle mentionne encore des problèmes avec la gestion des déchets et le compostage.

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT·E·S, se souvient avoir vu sur les plans un grand terrain destiné à des jardins potagers et elle se demande si ce projet est toujours d'actualité.

M. Emmanuel Koller explique que le plan spécial prévoit effectivement un comité de quartier ou une association et qu'il reviendra à la Ville de favoriser son lancement, son lancement uniquement. Par rapport au chemin, il y a une servitude de passage inscrite au registre foncier qui doit être respectée. Pour la biodiversité enfin, le chantier n'est pas totalement terminé. Un deuxième audit sera lancé cet automne et il faudra en examiner les résultats. Il espère pour sa part que ce projet sera encouragé et que le quartier se remplira petit à petit.

20. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.11/23 – « VÉGÉTALISATION DES TOITURES : UN MOYEN DE LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT ET UN ATOUT POUR LA BIODIVERSITÉ EN MILIEU BÂTI », CS-POP ET VERT·E·S, MME CÉLINE ROBERTCHARRUE LINDER (UETP)

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP ET VERT·E·S, est satisfaite.

21. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.12/23 – « TERRAINS SYNTHÉTIQUES LES PRÉS-ROSES », PS, M. ISKANDER ALI (CSE)

M. Iskander Ali, PS, est satisfait.

22. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.14/23 – « POUR UNE CLIMATISATION MOINS NÉFASTE POUR LE CLIMAT », CS-POP ET VERT·E·S, MME CÉLINE BLASER (EE)

Mme Céline Blaser, CS-POP ET VERT·E·S, est satisfaite.

23. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Interventions déposées :

- **Question écrite 2.19/23** – « *Labelitis* au sein de l'administration et des services publics de la Ville de Delémont », PLR et PVL, M. Christophe Günter
- **Question écrite 2.20/23** – « La Commune de Delémont et le Théâtre du Jura », PLR et PVL, M. Pascal Faivre
- **Question écrite 2.21/23** – « Vote électronique du Conseil de Ville », PLR et PVL, M. Pierre Xavier Meury
- **Interpellation 3.13/23** – « Documents papier, faut-il être connecté-e pour être élu-e ? », CS-POP ET VERT·E·S, Mme Mérane Woudman
- **Motion interpartis 5.10/23** – « Delémont tient à sa police », CS-POP ET VERT·E·S, Mme Mérane Woudman
- **Motion 5.11/23** – « Pour une place du 14-Juin », PS, Mme Leila Hanini
- **Motion 5.12/23** – « Un frigo solidaire dans notre ville », PS, Mme Leila Hanini

M. Khelaf Kerkour, président, lève la séance à 22h54.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président:

Khelaf Kerkour

La secrétaire:

Catherine Friedli

Delémont, le 12 septembre 2023